

PROCÉDÉ D'ADMISSION

- Evaluation sociale à adresser au SIAO
- Etude de la situation en commission SIAO
- Entretien tripartite pour :
 - compléter le diagnostic si besoin à l'issue de la commission
 - présenter les modalités pratiques du dispositif
- Phase de prospection/captation
- Entrée dans les lieux et signature d'une convention d'occupation

NB : les délais d'admission varient en fonction de la liste d'attente et du temps nécessaire à la captation du logement



Siège social
80 rue de Lyon
71000 Mâcon
03 85 21 94 50
secretariat@lepont.asso.fr

Contacts

IML

Secteur Mâcon - Cluny - Tournus

8, rue Bon rencontre
71000 Mâcon
Jessica EXTIER – Travailleur social
07.63.11.62.43
j.extier@lepontasso.fr

Secteur Autun - Le Creusot – Montceau

5 rue de la Mame
71200 Le Creusot
Noreen OVAERE – Travailleur social
06.20.75.18.54
n.oaere@lepontasso.fr

Secteur Chalon-Louhans

110 rue de la verrerie
71100 Chalon-sur-Saône
Tess COURNAULT – Travailleur social
07.85.97.64.18
t.coumault@lepontasso.fr

Secteur Charolais-Brionnais

9 quai Sud
71600 Paray le Monial
Elina DUPONT – Travailleur social
06.23.65.85.10
e.dupont@lepontasso.fr



Intermédiation Locative IML

Sous location avec bail glissant

www.lepont.asso.fr



Cofinancé par
l'Union européenne



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



SAÔNE-LOIRE
DÉPARTEMENT



ars

Présentation du dispositif

C'est une mesure financée par l'Etat permettant de favoriser **et sécuriser l'accès au logement des personnes rencontrant des difficultés dans leur parcours locatif.**

Le dispositif consiste en une recherche de solution de sous location avec bail glissant.

L'association est **locataire** du logement capté. Elle reste l'interlocuteur premier du propriétaire.

La personne est **sous-locataire** et règle le loyer ainsi que les charges locatives à l'association. Elle ouvre ses compteurs et règle en direct ses factures d'énergie.

Accompagnement et sous location de 6 mois renouvelables dans la limite de 18 mois

CRITÈRES

Avoir défini un projet logement adapté à ses ressources, sa situation familiale et professionnelle.
Avoir engagé des démarches pour accéder au logement.

Être titulaire d'un titre de séjour ouvrant droit à une aide au logement.

Avoir des ressources stables. Avoir déjà engagé un travail sur le traitement des dettes et du surendettement et sur la situation administrative.

Avoir une certaine autonomie dans la réalisation des démarches, le dispositif n'offrant pas un accompagnement global.

Adhérer aux modalités d'accompagnement liées au dispositif IML avec des visites régulières au domicile.

MISSIONS

Rechercher un logement adapté aux besoins de la personne/famille.

Accompagner la personne jusqu'au glissement de bail et à défaut jusqu'au relogement :

- Démarches administratives
- Gestion budgétaire
- Veille au bon déroulement de la location et de l'entretien du logement
- Relation avec le voisinage
- Connaissance et repérage du cadre environnant
- Droits et devoirs du locataire

Public ciblé

Les personnes concernées doivent être inscrites dans un processus d'accès à un logement autonome et adhérer à un accompagnement social tout au long de la mesure.